

autres chers fils qui y collaborent. Sûr qu'ils se montreront toujours obéissants à leur Archevêque et au Saint-Siège, Nous les exhortons à poursuivre leur œuvre et, au milieu de tant d'opinions fallacieuses et de systèmes erronés, à soutenir avec fermeté les intérêts de la vérité, de la justice et de tout ce qui importe à la société.

En témoignage de notre affection et comme gage des faveurs divines, de tout cœur, Vénérable Frère, Nous vous accordons dans le Seigneur, ainsi qu'à nos chers fils mentionnés plus haut, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome auprès de Saint-Pierre, le 23 mars 1908,
de Notre pontificat l'an cinquième.

PIE X, PAPE.

